Juin 2019 JOURNAL DE L'ALBENC / N°92

Commune de L'ALBENC

Le journal de notre village !

POUR PLUS D'INFOS, RDV SUR : WWW.ALBENC.FR

Sommaire

Édito du Maire p.1
Échos du Conseil / Infos municipales p.2-3
Sports - Manifestations p.4
Enfance - Jeunesse p.5
Budget 2019 ..... p.6-7
Infos PLU p.8-11
Infos santé p.12

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de se garer sur les places réservées au rechargement des véhicules électriques. Cette infraction peut conduire à une mise en fourrière du véhicule et est passible d'une amende.
Les places marquées d'un M, sont réservées aux commerçants du marché le mercredi matin, veillez à ne pas stationner sur ces places du mardi soir au mercredi 14 heures.

Édito du Maire

L'actualité municipale est dense, le travail au long cours du PLU est bien avancé, l'arrêt du PLU se fera en juillet lors du conseil municipal et sera suivi de l'enquête publique, vous trouverez une information à l'intérieur de ce journal.

Comme chaque année, vous trouverez également la présentation du budget 2019 avec le vote par les conseillers du maintien des taxes communales, et, notamment une part importante dédiée au programme d'investissement.

Les principaux projets sont l'aménagement de sécurité routière (2ème phase du mandat) que nous vous présentons dans un article, également la 3ème et dernière année des travaux d'accessibilité de notre agenda ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé), le renforcement du réseau électrique du quartier des Allavards, et la suite de travaux pour l'école.

Le restaurant ex Diable au Thym a été vendu en avril par la commune à Monsieur Yann Tanneau, chef cuisinier réputé, vous avez pu constater l'ouverture de son restaurant fin mai. Je lui souhaite la bienvenue à l'Albenc et une belle réussite pour le « Bistrot Louise » !

Je souhaite féliciter les heureux parents de Wael fils de Mathilde, Atsem à l'école de l'Albenc, et les heureux parents de Leeloo, fille d'Anthony agent technique et petit-fils de Janick Atsem à l'école.

La nature est en train de remplir les nappes phréatiques qui étaient au plus bas, souhaitons malgré ce besoin vital en eau, que le soleil fasse bien son apparition, pour l'été qui pointe son nez, accompagné par les traditionnelles fêtes de fin d'année scolaire, kermesse, fêtes de fin d'année des associations, Feux de la Saint Jean cette semaine, et pour clôturer ce marathon des fêtes et manifestations la vogue en juillet avant la trêve estivale.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été ! Ghislaine Zamora

Pont de St Gervais

Bien que solide, le pont de St Gervais a subi les désagréments du temps (les eaux de ruissellement, le sel répandu en hiver sur la chaussée, le trafic, les intempéries). On constate, aujourd'hui, des infiltrations et les bétons sont abimés.

Les travaux de réfection engagés par le Département vont entrainer 6 mois de travaux : de juillet à décembre 2019
o Réparation des bétons et reprise des peintures ➔ été 2019
o Réparation des superstructures ➔ automne 2019

Ces travaux vont générer les contraintes suivantes :

- **Circulation en alternat** pour les véhicules légers, poids lourds inférieurs à 3,5 T et cars scolaires avec une voie provisoire de 3 m de large qui pourra se décaler (amont/aval) selon les phases. La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Quelques coupures de nuit possibles pour la mise en place et les déplacements des séparateurs modulaires de voie (environ une dizaine) ;
- **Traversée du pont interdite :**
  – aux poids-lourds de + de 3,5 T durant toute la durée du chantier ;
  – à tous véhicules durant les vacances de la Toussaint (du 19/10 au 03/11) ;
  Itinéraire de déviation obligatoire par le pont de Trellins (RD22).

Échos du Conseil...

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

- Présentation du 2ème plan de sécurité et mise en accessibilité des arrêts de bus place Jean Vinay ainsi que l'autorisation donnée au maire pour demander les subventions auprès du Département et de l'État.
- Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (SEDI).
- Délibération fixant le prix de vente du restaurant et autorisant le maire à signer le compromis et la vente du restaurant.
- Autorisation de Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
- Délibération pour lister les différents tarifs communaux pour 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

- Délibération portant sur le déclassement du domaine publique de la terrasse du restaurant et cession.
- Délibération pour adhérer à la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour poursuivre l'action de stérilisation menée auprès des chats errants.
- Délibération pour approuver le RPQS 2017(Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement).
- Délibération pour approuver le rapport CLECT 2018 portant sur les attributions de dotations de la communauté de communes par rapport aux charges transférées dans l'année.
- Demande d'approbation de la résolution de l'AMF portant sur l'importance des communes dans le paysage politique français.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018
  Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition à l'identique de 2018. Vote du budget primitif 2019.
- Demande de subvention dans le cadre du dispositif TEPCV « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte » pour le véhicule électrique.
- Approbation du SAGE Bas Dauphiné – Valence (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- Révision du PLU – Modification du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).
- Vente du restaurant : le compromis de vente devrait être signé très prochainement.
- Le stationnement sur le trottoir devant l'école pose un problème de sécurité et oblige les enfants et les poussettes à marcher sur la route. Un mot a été mis dans le cahier des enfants, de la peinture devrait être mise au sol pour délimiter cette zone piétonne.

L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS EST CONSULTABLE EN MAIRIE ET SUR WWW.ALBENC.FR

État Civil

NAISSANCES

Alessio DE LUCA
2 janvier 2019

Louna BAMA TOUPET
26 janvier 2019

Ninon BAGARRY
3 mars 2019

Zola ZAYER
2 avril 2019

Bienvenue à Leeloo et Wael

Leeloo Gentil, ***fille d'Anthony GENTIL, agent technique***
2 mai 2019

Wael TAÏBI, ***fils de Mathilde RAMAK, ATSEM***
6 mai 2019

MARIAGES

Gaëlle GERBOUD et Antony KAZMIERCZAK
9 mars 2019

Nadège PERRIN et Fabien ALLEYRON-BIRON
27 avril 2019

Marie CALMET et Clément CAMARROQUE
8 juin 2019

Emilie DUCANDAS et Samuel JOURDAN
8 juin 2019

DÉCÉS

Noël PICAT
1er Janvier 2019

Geneviève CHANIN-GENTIL
14 janvier 2019

Mireille BUISSON
1er février 2019

Georgette MELON-MESSNER
21 Février 2019

Yvette BELLE-CERUTTI
25 février 2019

Louis EYMOND
6 mars 2019

Séraphine DUSSERT-HAMELIN
13 avril 2019

Jean VARGOZ
14 mai 2019

Deuxième aménagement de sécurité

La deuxième phase d'aménagement de sécurité concernant la rue de la Gare (RD35), rue de la Scierie ainsi que le carrefour RD35 avec la RD 1092 devrait démarrer très prochainement.

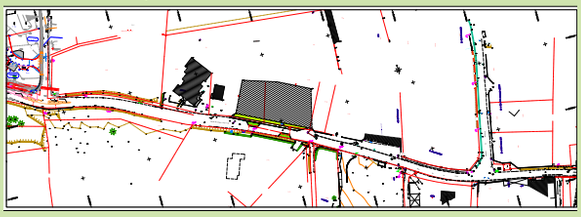

Depuis mi-janvier un test de chicanage simulant le projet d'aménagement à été réalisé route de la Gare. Le but de cet aménagement de sécurité est bien entendu de faire ralentir les véhicules qui roulent beaucoup trop vite, des comptages de vitesse ont été effectués qui ont conforté ce que l'on constate quotidiennement.
Le projet prévoyait de traiter le cheminement des piétons de la rue de la Scierie emprunté par les enfants de l'école. Ce cheminement devait être créé le long de la route de la Scierie côté maison.
Devant le refus des riverains pour cette solution et devant les contraintes techniques importantes imposées par un cheminement de l'autre côté de la rue, une solution alternative à été proposée par les riverains. Elle consistera à emprunter la route de la Gare jusqu'à la rue Sahateni puis traverser la passerelle pour rejoindre l'école par le Champs de Mars.

ERRATUM 2018

Yolande GERBOUD
1er Janvier 2018

Georges GERBOUD
31 mai 2018

Denise PEVET, née ALLEGRET-PILOT
13 septembre 2018

Fernande CHAPEL, née GIROUD
14 octobre 2018

Nicaise ALBERTIN
18 octobre 2018

Baptiste CLOT
4 novembre 2018

Nous présentons toutes nos excuses aux familles des défunts oubliés lors de l'édition du dernier bulletin municipal suite à une erreur technique.

En quelques lignes, les familles ont souhaité évoquer leurs proches.

Georges Gerboud, décédé le 30 mai 2018

Georges, Albinois tout droit descendu de Valchevrières en 1922, bon vivant avec un humour bien à lui, il appréciait tous les petits plaisirs de la vie. On se souviendra de lui pour sa gentillesse. Chacun pouvait, après avoir bu son verre de bâco ou de gniole, parfois partir avec des œufs, une bouteille de lait ou des légumes… On se rappellera de lui notamment au travers du film « Une vie de Planard » où il a pu allégrement montrer ses talents d'acteur… Georges, petit homme par la taille mais si grand par le cœur.

Denise PEVET née ALLEGRET-PILLOT,
décédée le 13 septembre 2018

Denise, Albinoise venant de St Aupre pour se marier avec Jean-Pierre. De leur union est née 7 enfants, 17 petits-enfants et 23 arrière-petits-enfants. Elle a su mener de front vie de famille et vie aux champs sans jamais se plaindre. Elle était toujours partante pour un voyage ou une partie de carte.

BISTROT LOUISE

Nous sommes très heureux de vous annoncer la naissance du restaurant « BISTROT LOUISE » qui vient d'ouvrir ses portes sur la place du village.

Le relooking du restaurant montre un visage contemporain et intimiste.

Son chef Yann Tanneau, vous ravira les papilles grâce à son savoir-faire de plus de 20 ans exercé dans des cuisines renommées. Il a comme projet de nous faire découvrir les belles saveurs de nos régions à travers des produits locaux et au fil des saisons
Pour son approvisionnement, le Chef lance un appel aux producteurs locaux désireux de travailler en circuit court.
Avec des origines bretonnes et un passage au pays basque Monsieur Tanneau aura à cœur de nous proposer des poissons de qualité et de multiples saveurs à découvrir.
Plats, vins et apéritifs sont toujours choisis avec conviction.

Le midi : du mercredi au dimanche (menu complet à 25 €)
Le soir : vendredi et samedi (3 menus proposés de 32 à 59 €)

La réservation est vivement conseillée.

Monsieur Tanneau se tient à votre disposition pour l'organisation de vos évènements.

06 34 20 16 91 - 09 83 73 00 20 - contact@bistrotlouise.fr

Boutique de dépot-vente

Un petit commerce de Dêpot-vente très sympathique a ouvert le 1er Avril à l'Albenc : L'Arrière-Boutique. Il est situé à la sortie du village direction Vinay, à l'intersection de l'impasse des Bambous et de la rue du Sablon.
On peut y trouver des vêtements, des bijoux, des accessoires et de la décoration.
Tout le monde peut venir déposer ses affaires, pour les vêtements seulement des tailles adulte.

Les articles sont gardés 3 mois, les invendus sont restitués.
Les prix sont donc naturellement tout petits afin de satisfaire le plus grand nombre avec un large choix de coloris et de style.

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 14H à 19H • le samedi de 10H à 18H

@ArriereBoutique

Cette solution dans un premier temps va permettre de sécuriser le chemin de l'école en attendant une future phase d'aménagement de sécurité routière qui nous l'espérons emportera l'adhésion de tous.
L'alternat au carrefour de la route de la Scierie et de la route de Pecatiére sera bien créé.
Ce projet doit également permettre de sécuriser le carrefour de la RD 35 et de la RD1092. Des feux « intelligents » ou dits « à récompense » vont être implantés, permettant de maîtriser la vitesse. Ces feux en permanence au rouge passeront automatiquement au vert à l'approche d'un véhicule respectant la vitesse autorisée. Des poussoirs sécuriseront la traversée des piétons sur les passages aménagés respectant aussi les règles PMR.
Le même chantier prévoit l'aménagement des arrêts de bus afin de permettre l'accès aux cars des personnes à mobilité réduite avec des quais relevés.
L'abri bus sera remplacé. Un panneau d'information lumineux va être installé sur la place côté commerce.

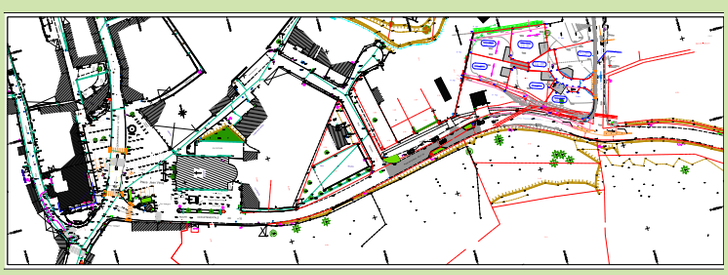

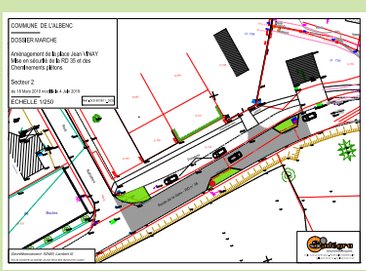

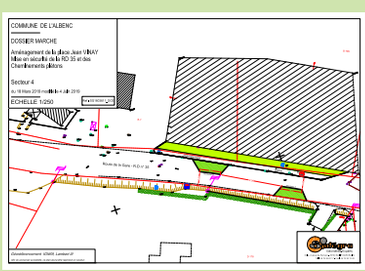

Cross de l'école

Mardi 14 mai a eu lieu le 1er CROSS COOPÉRATIF à L'Albenc.

Ce sont tous les enfants de l'école (maternelle et primaire) qui ont participé après s'être entraînés avec des séances d'endurance dans la cour.

Les petits coureurs, selon leur rythme et leurs capacités, se sont retrouvés par un beau matin ensoleillé sous les noyers, guidés et encouragés par les instituteurs et les parents bénévoles.

Il ne s'agissait pas d'une course contre la montre avec un vainqueur, mais il fallait juste courir une distance prédéterminée par petits groupes avec les plus grands qui aidaient les petits à finir main dans la main.

Tout s'est fini par un goûter dans la cour et vivement l'année prochaine pour la prochaine édition !

Manifestations

Vendredi 21 juin - Feux de la St Jean – MJC
Vendredi 21 juin - Fête de la musique
Vendredi 28 juin - Kermesse du Sou des Écoles
Samedi 6 et Dimanche 7 juillet - Vogue - Comité des fêtes
Samedi 31 et Dimanche 1 septembre - Festival de l'avenir au Naturel - ENI
Samedi 26 octobre - Soirée - Association YALLAH
Dimanche 24 novembre - Loto du Sou des Écoles
Samedi 30 novembre - Repas de Noël du CCAS
Samedi 7 décembre - Téléthon

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS :
VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DE VOTRE FACTEUR !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- Une boite aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

Enfance - Jeunesse

RAM Relais d'Assistantes Maternelles

Parents ou futurs parents, vous êtes à la recherche d'un mode de garde sur le territoire, d'informations sur le contrat de travail, sur les aides de la CAF, vous avez des questions concernant l'adaptation, la séparation, la coéducation… Les responsables des RAMs vous accompagnent dans vos démarches.

Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile, vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, un soutien dans votre métier, rencontrer d'autres professionnels petite enfance, les responsables des RAMs vous accueillent lors des permanences et des temps d'éveil avec les jeunes enfants.

Voici les coordonnées des 4 antennes RAMs de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :

- **Vinay : 04 76 38 94 74** et **ramapetitspas@smvic.fr**
- **Chatte : 04 76 64 44 45** et **ramstmarcellin-chatte@smvic.fr**
- **St Marcellin : 04 76 64 96 07** et **ramstmarcellin-chatte@smvic.fr**
- **St Romans : 04 76 38 18 53** et **ramdam@smvic.fr**

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

BUDGE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2018

budgétées **710 336€** réalisées **676 481€**

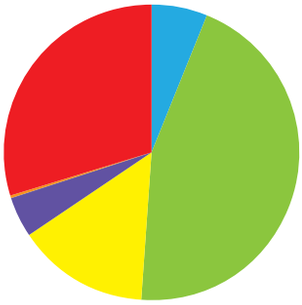

CHARGES DE FONCIONNEMENT 2018

- Charges à caractère général.....178 559€
- Charges de personnel.....262 986€
- Autres charges de gestion courante.....117 784€
- Charges financières.....65 071€
- Dépenses d'ordre.....52 081€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

- Produit des services..... 67 913€
- Taxes et impôts ..... 496 075€
- Dotations subventions..... 159 182€
- Produits financiers..... 3€
- Autres produits de gestion courante..... 48 258€
- Produits exceptionnels..... 3 094€
- Excédent reporté ..... 324 922€

686 154€ budgétés pour 2019

35 % pour les dépenses courantes de fonctionnement

40 % pour les dépenses de personnel (la moyenne nationale des dépenses de personnel pour des communes de même strate est autour de 52 %)

Pour 2018 :

La vie scolaire et la vie associative restent nos priorités :

BUDGET ÉCOLE :

- Une dotation de 45€ / enfant pour le fonctionnement + 2€ / enfants et instituteurs adhésion OCCE.
- 150€ de frais de direction
- 1500€ renouvellement de matériel et livres
- Séances de piscine
- Frais de photocopieurs
- Entretien général des bâtiments
- Rémunération de 2 ATSEM et 2 agents cantine, garderie, une ATSEM supplémentaire intervient dans la classe GS/CP.
- Rémunération des instituteurs pour l'aide aux devoirs.
- Des investissements pour l'achat de matériel périscolaire, mais également pour l'entretien courant de l'école

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Espace Nature Isère	855€
Amicale boules	285€
Amicale des donneurs de sang	76€
MFR de CHATTE	90€
Lycée Bellevue	90€
ACCA	95€
Club de l'âge d'or	295€
Comité des fêtes	1300€
IMP section Vinay	90€
MJC - Fonctionnement	3 183€
MJC - Activités	4 227€
Restos du cœur Saint Marcellin	200€
Sou des écoles - Fonctionnement	1 000€
Souvenir Français	50€
UMAC	50€
USARG (rugby)	3 000€
15€ par enfants de -14 ans licenciés	
MJC - école de roller hockey	900€
MJC - école de badminton	210€
Ecole de Rugby	345€
TOTAL	**16 341€**

T 2019

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2018

budgétées **632 345€** réalisées **513 770€**

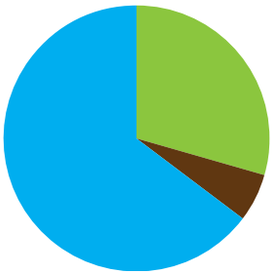

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

- Emprunts et dettes assimilés ..... 152 055€
- Immobilisations incorporelles ..... 30 327€
- Immobilisations corporelles ..... 331 388€

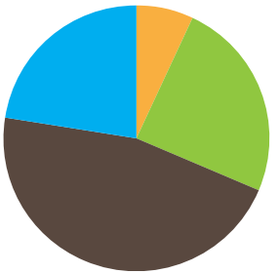

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

- Excédent d'investissement reporté ..... 16 338€
- Dotations, fonds divers et réserves ..... 56 889€
- Subventions d'investissement reçues ..... 106 525€
- Recettes d'ordre ..... 52 081€

Travaux réalisés en 2018 :

- Équipements urbains
- Déviation poids lourds dans la ZA de l'Etournel
- Éclairage public
- Signalétique
- Agencement de la cantine scolaire
- Acquisition d'un véhicule technique électrique
- Travaux de sécurité dans l'école
- Terrain multisports et jeux pour enfants
- Cheminement piéton route de Peccatière
- Achat de 15 nouveaux ordinateurs pour l'école
- Garage à vélos dans la cour de l'école
- Poursuite de l'AD' AP (agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments publics)
- Réfection des voiries

548 374€ budgétés pour 2019

dont plus de 75 % sont affectés à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine communale.

Pour 2019 :

- Travaux de sécurité et d'aménagement de la place Jean Vinay, de la rue de la Gare et de la route de la Scierie.
- Installation d'un panneau d'information lumineux sur la place Jean Vinay
- Révision du PLU : fin de la démarche de révision du PLU, avec l'arrêt du projet en 2019 et l'approbation du PLU au plus tard au cours du 1er trimestre 2020
- Travaux de renforcement électrique sur la route des Allavards
- Renforcement des rives de la Leze aux abords du champ de mars
- Rénovation des barrières le long des rives de la Leze
- Travaux de sécurité dans l'école
- Poursuite de l'AD' AP (agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments publics)

TAUX D'IMPOSITION VOTÉS :

Malgré les contraintes budgétaires frappant les communes, le conseil municipal, de par une gestion saine du budget de la commune, a voté le maintien des taux pour la part communale de la taxe d'habitation qui reste à 11 %. Ce taux reste toutefois très inférieur à la moyenne des taxes d'habitations des communes iséroises. Les taux pour les taxes foncières bâties et non bâties restent également inchangés.

Taxes communales	Taux commune 2019	Taux dép. moyens 2018	Taux nat. moyens 2018	Produits fiscaux
Habitation	11 %	21,14 %	24,38 %	360 916 €
Foncières sur propriétés bâties	18,44 %	27,96 %	20,85 %	
Foncières sur propriétés non bâties	54,20 %	60,41 %	49,31 %	

L'intégralité du budget est consultable en mairie et sur www.albenc.fr

Les documents graphiques et réglementaires

Les documents graphiques et réglementaires ont pour objectifs de traduire les objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ces documents sont constitués du plan de zonage de la commune, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, et du règlement écrit.

Lorsque je souhaite réaliser une construction je me réfère à ces trois documents.

LE PLAN DE ZONAGE

qui découpe le territoire en plusieurs zones

LE RÉGLEMENT ÉCRIT

qui définit les possibilités de constructions

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

qui définissent les principes d'aménagement de secteurs identifiés.

LE TERRITOIRE A ÉTÉ DÉCOUPÉ EN QUATRE TYPE DE ZONES

LES ZONES URBANISÉES DITES "U"

La zone UA correspond au tissu bâti historique de la commune, implanté à l'alignement de la Grande Rue, dorsale de L'Abenc. Cette zone urbaine à vocation principale d'habitat se caractérise par une mixité des fonctions avec la présence de commerces et services. On retrouve dans ce secteur, une forte densité.

La zone UB correspond aux extensions urbaines pavillonnaires de la commune situées en continuité directe avec le tissu bâti historique. Cette zone à vocation principale d'habitat se caractérise également par une certaine mixité des fonctions avec la présence des équipements communaux. On retrouve dans ce secteur, une densité moyenne.

La zone UH est une zone qui correspond aux hameaux secondaires de la commune situés en discontinuité du centre-bourg. Cette zone bâtie plus rurale, n'a pas vocation à recevoir un renforcement de son urbanisation mais à permettre les évolutions du bâti existant.

La zone UE est une zone équipée, réservée aux activités économiques et industrielles de la commune.

LES ZONES A URBANISER "AU"

La zone AU correspond à des espaces à caractère naturel situés à l'intérieur ou en continuité du tissu urbain constitué et destinés à être ouverts à l'urbanisation. Ces zones ont pour vocation d'accueillir en priorité des constructions à usage d'habitation, ainsi que des fonctions d'accompagnements compatibles avec la vocation résidentielle dominante. La zone AU est concernées par des **Orientations d'Aménagement et de Programmation.**

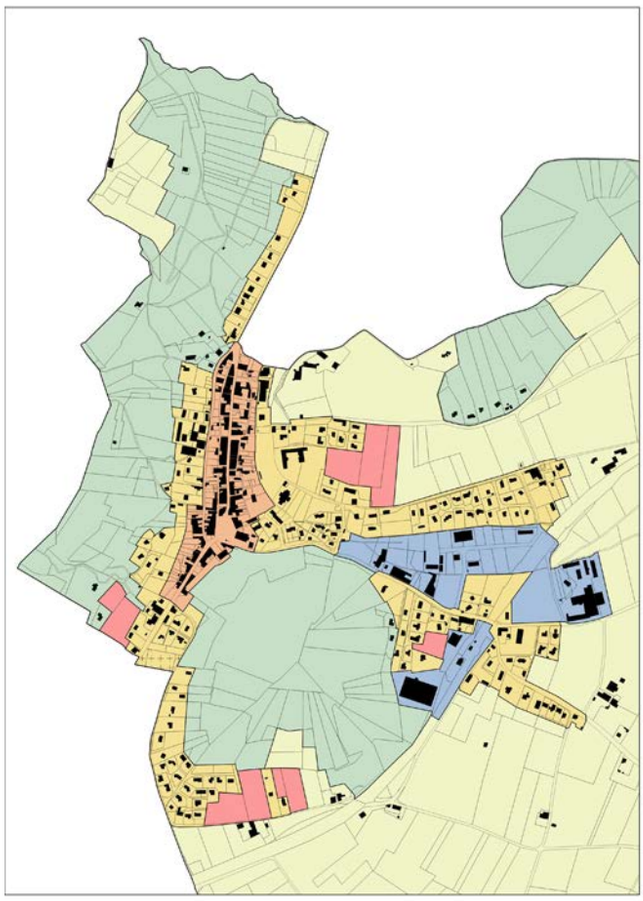

- Zone UA : zone qui correspond au tissu bâti historique de la commune
- Zone UB : zone qui correspond aux extensions pavillonnaires de la commune
- Zone UH : zone qui correspond aux hameaux secondaires de la commune situés en discontinuité du centre-bourg
- Zone UE : zone qui correspond aux secteurs d'activités économiques et industrielles de la commune
- Zone AU : zone qui correspond à des espaces à caractère naturel situés à l'intérieur ou en continuité du tissu urbain constitué et destiné à être ouverts à l'urbanisation
- Zone A : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Zone Azh : zone qui correspond aux secteurs agricoles de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides
- Zone N : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Zone Nzh : zone qui correspond aux secteurs naturels de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides

Les documents graphiques et réglementaires

LE PLAN DE ZONAGE

qui découpe le territoire en plusieurs zones

LE RÉGLEMENT ÉCRIT

qui définit les possibilités de constructions

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

qui définissent les principes d'aménagement de secteurs identifiés.

LES ZONES AGRICOLES "A"

La zone A correspond à une zone agricole, équipée ou non, qu'il convient de protéger de l'urbanisation en raison notamment du potentiel agronomique, biologique, économique des terres, et de la richesse du sol ou du sous-sol. Cette zone doit permettre d'affirmer la vocation agricole des terres et de favoriser le développement de l'activité.
La zone A comprend également un sous-secteur Azh, qui correspond aux zones humides à protéger situées en zone agricole.

LES ZONES NATURELLES "N"

La zone N est une zone dite naturelle, équipée ou non, qu'il convient de protéger en raison d'une part de la zone forestière et d'autre part de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique, écologique ou de leur caractère d'espaces naturels.
La zone comprend également un sous-secteur Nzh qui correspond aux zones humides à protéger situées en zone naturelle.

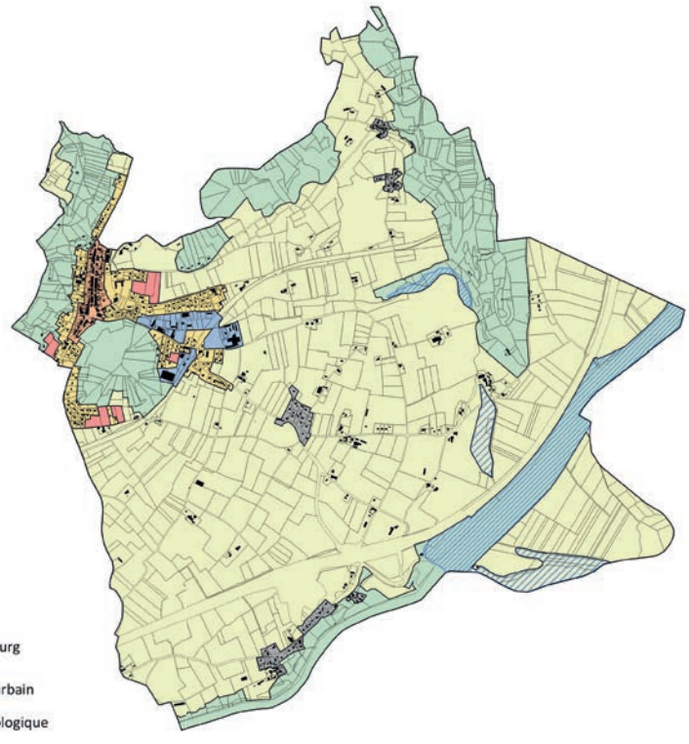

- Zone UA : zone qui correspond au tissu bâti historique de la commune
- Zone UB : zone qui correspond aux extensions pavillonnaires de la commune
- Zone UH : zone qui correspond aux hameaux secondaires de la commune situés en discontinuité du centre-bourg
- Zone UE : zone qui correspond aux secteurs d'activités économiques et industrielles de la commune
- Zone AU : zone qui correspond à des espaces à caractère naturel situés à l'intérieur ou en continuité du tissu urbain constitué et destiné à être ouverts à l'urbanisation
- Zone A : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Zone Azh : zone qui correspond aux secteurs agricoles de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides
- Zone N : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Zone Nzh : zone qui correspond aux secteurs naturels de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides

LA STRUCTURE DU RÉGLEMENT ÉCRIT

SECTION 1. DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS, USAGES DES SOLS ET NATURES DES ACTIVITÉS

Que puis-je construire ?

Article 1. Interdiction de certains usages et affectations des sols, constructions, activités
Article 2. Limitation de certains usage et affectations des sols, constructions, activités
Article 3. Mixité fonctionnelle et sociale

SECTION 2. CARACTÉRISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

Comment puis-je construire ?

Article 4. Volumétrie et implantation des constructions
Article 5. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
Article 6. Traitement environnementale et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions
Article 7. Stationnement

SECTION 3. ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX

Comment dois-je me raccorder ?

Article 8. Desserte par les voies publiques et privées
Article 9. Desserte par les réseaux

Le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Les règles d'urbanisme applicables sur le territoire s'organisent en trois grandes parties thématiques qui permettent de répondre à trois grandes questions.

Les documents graphiques et réglementaires

LE PLAN DE ZONAGE

qui découpe le territoire en plusieurs zones

LE RÉGLEMENT ÉCRIT

qui définit les possibilités de constructions

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

qui définissent les principes d'aménagement de secteurs identifiés.

LE TERRITOIRE DISPOSE DE QUATRE ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION CORRESPONDANT A QUATRE SECTEURS

Secteur n°1

Secteur n°2

Secteur n°3

Secteur n°4

Introduite par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, aussi appelées "OAP", sont devenues un élément spécifique du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Elles permettent de préciser les conditions d'aménagement des secteurs concernés. Elles portent au moins sur la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère, la mixité fonctionnelle et sociale, elles affichent les principes de desserte ...

QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

La commune sera attentive à la qualité du projet et notamment à sa qualité environnementale et à son insertion dans l'environnement.
L'orientation au Sud des ouvertures principales des nouveaux bâtiments devra être privilégiée afin de permettre une utilisation optimale de la lumière naturelle et de l'énergie solaire. Les transitions entre les espaces publics, les espaces privatifs et les espaces naturels devront être soignées et traitées de manière qualitative. Les aménagements devront prendre en compte les vues sur le grand paysage et permettre des vues dégagées sur celui-ci.

VOIRIE ET LIAISONS DOUCES

L'organisation de la voirie devra permettre de desservir l'ensemble des sites de projet en limitant au maximum les voies en impasse : les voies traversantes sont à privilégier. Elles devront être conçues pour s'intégrer à terme au maillage viaire environnant et futur. Des cheminements piétons devront être aménagés sur au moins un côté des nouvelles voiries desservant les secteurs. Des cheminements piétons devront également être créés afin de relier les constructions aux éventuels espaces de jeux ou espaces communs créés au sein de l'opération.

PROGRAMMATION URBAINE

D'une manière générale, les projets devront mettre en oeuvre un habitat diversifié : logements individuels, logements groupés deux à deux afin de limiter "l'effet bloc" ou petits collectifs. Autrement dit, les projets devront privilégier des formes urbaines "compactes" mais agréable à vivre en offrant notamment, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs privatifs (jardins, balcons, terrasses).

Les 4 Orientations d'Aménagement et de Programation

Logements individuels
Logements groupés
Logements collectifs
Voie d'accès à créer
Permettre l'accès au chemin ruraux
Intégration paysagère à prévoir
Assurer l'intégration des franges urbaines par des haies végétales

Ce premier secteur représente le site de projet le plus important de la commune de par sa superficie (22 300 m²) et sa situation tout à fait idéale à proximité des équipements communaux. L'objectif de cette orientation d'aménagement est de renforcer la polarité communale autour de cette centralité en proposant un projet qui s'intègre au mieux dans l'environnement résidentiel, rural et patrimonial environnant.

Logements individuels
Logements groupés
Logements collectifs
Voie d'accès à créer
Permettre l'accès au chemin ruraux
Intégration paysagère à prévoir
Assurer l'intégration des franges urbaines par des haies végétales

Ce deuxième secteur, d'une superficie de 3 500 m² représente une dent creuse à proximité de la gare. Il s'agit ici de proposer un projet qui s'intègre au mieux au tissu résidentiel environnant.

Logements individuels
Logements groupés
Logements collectifs
Voie d'accès à créer
Permettre l'accès au chemin ruraux
Intégration paysagère à prévoir
Assurer l'intégration des franges urbaines par des haies végétales

Ce secteur, situé à l'entrée Sud Ouest de la commune, en limite de Vinay, représente une superficie de 8 600 m². Le site de projet s'insère dans un environnement naturel en retrait par rapport à la Rue du Sablon qui mène au centre du village. L'objectif de cette orientation d'aménagement est de renforcer l'entrée de la commune depuis Vinay.

Logements individuels
Logements groupés
Logements collectifs
Voie d'accès à créer
Permettre l'accès au chemin ruraux
Intégration paysagère à prévoir
Assurer l'intégration des franges urbaines par des haies végétales

Ce dernier site de projet se situe au Sud de la commune "derrière Malan". Le secteur Ouest représente une superficie de 13 500 m² et s'insère dans un environnement tout à fait résidentiel. Le secteur Est représente une superficie de 6200 m².

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air…

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

=

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

=

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Directrice de la publication : Françoise Noars
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Adaptation pour la DREAL d'après l'infographie de Tino et Citizenpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat air énergie
Réalisation 4e trimestre 2017 par la Mission Communication. Imprimé par *Bonn'Impression* (69300) en 1000 exemplaires.
69453 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 26 28 60 00

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Manger en quantité suffisante
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Santé publique France

GDS Auvergne Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE FRELON ASIATIQUE

SIGNALEZ SA PRESENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ **Sur le site www.frelonsasiatiques.fr**

→ **Ou en téléchargeant l'application mobile Frelon Asiatique**

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

IMPRIM'VERT®
Imp. PRESS VERCORS - Imprimé sur papier recyclé

Directeur de la publication : Ghislaine ZAMORA **- L'équipe rédactionnelle :**
Henri CAZES, Christelle GUIONNEAU, Cheryl ROLLAND, Anne-Laure ROUQUAIROL, Catherine STUCK, Marjory LUYTON